

Préavis de la municipalité au Conseil général de Mex

Préavis N° 10 / 2022

Mex, le 7 novembre 2022

BUDGET 2023

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité soumet au Conseil général de Mex le budget 2023 en vue de son approbation.

Les postes budgétaires qui nécessitent une explication sont commentés directement dans le document « BUDGET 2023 ». Le budget tient compte de la décision du Conseil général du 3 octobre 2022 qui a fixé un taux d'imposition de 59.5.

L'exercice se solde par un excédent de charges de CHF 389'500.-:

après amortissements de :

CHF 159'300.-

après attributions de :

CHF 63'800.- au fonds de réserve affecté de l'eau

CHF 7'000.- au fonds Bobst

CHF 173'200.- au fonds d'entretien, rénovation et d'amort. des bâtiments Vers l'église

CHF 147'800.- au fonds d'entretien, rénovation et d'amort. Auberge

et après prélèvements de :

CHF 6'500.- du fonds de réserve affecté à l'épuration

CHF 25'000.- du fonds de réserve provision débiteurs douteux.

La marge d'autofinancement est donc positive et s'élève à CHF 130'100.- (résultat avant les opérations cidessus).

La municipalité rappelle que toutes les dépenses prévues au budget de fonctionnement ne seront pas forcément réalisées.

Les investissements prévus sur le plan des investissements en dernière page de l'annexe feront toutes l'objet d'un préavis.

Durant le premier semestre 2023, un préavis sur le dépassement de l'auberge de CHF 610'000.-sera présenté. Selon les derniers éléments qui doivent encore nous parvenir, l'investissement final devrait se chiffrer au montant annoncé, soit à environ CHF 6'600'000.-.



ADMINISTRATION

Les rémunérations de la municipalité et du conseil sont en adéquation avec le préavis 5/2021, adopté en séance du 18.10.2021.

Le personnel fixe est composé de deux employés communaux et deux employées administratives, équivalant à 3.1 EPT (équivalent-plein-temps). Le personnel auxiliaire intervient principalement à la cantine et à la déchetterie. L'organiste est rétribuée pour les prestations à l'église de Mex.

En 2023, toutes les manifestations organisées traditionnellement par la Commune sont prévues.

Comme ces dernières années, la Municipalité aura recours à plusieurs prestataires externes afin de mener à bien les différents projets en police des constructions, d'investissements, entre autres par le biais du bureau technique, de la fiduciaire, des différents prestataires cantonaux, avocats, etc.

La dynamisation du site internet et de l'Informex, prévus initialement en 2022 ont été reprogrammés en 2023.

Transports et mobilité

La nouvelle ligne 58 des bus TL dessert le village en direction de Cossonay et Bussigny.

Le contrat TL « bus-pyjama » pour les noctambules a été prolongé.

Les cartes journalières CFF sont toujours en vente auprès de la commune de Penthalaz (lien sur le site internet de la commune).

Les différentes subventions pour les transports publics ou la mobilité douce sont reconduites.

FINANCES

Recettes fiscales

Les recettes fiscales ont été budgétées selon les entrées 2022 connues à ce jour. Les recettes des personnes physiques peuvent fluctuer en fonction du nombre d'arrivées et de départs, de leur capacité contributive et d'éventuels remboursements ou suppléments pour les périodes de taxation précédentes. Les recettes des personnes morales sont en hausse, principalement dues aux contribuables du site en Faraz (répartition à 54.8% pour Mex, 27.6% pour Vufflens-la-Ville et 17.6% pour Villars-Ste-Croix).

Charges cantonales

L'alimentation de la péréquation, de la facture sociale et de la réforme policière s'élève à CHF 2'008'400.-selon le budget du Canton de Vaud, basé sur les chiffres au 31.12.2021 et un point d'impôt communal de CHF 50'433. Afin d'adapter ce chiffre aux rentrées d'impôts estimées pour 2023, une augmentation des charges péréquatives pour un montant de CHF -473'000 a été anticipée (provision année en cours), ce qui porterait les charges à un total de CHF 2'481'400.-, pour un point d'impôt estimé à CHF 61'597.-.

Pour faire suite à une proposition de plusieurs communes membres de l'AdCV, la Commune de Mex s'est jointe à un recours collectif contre le principe de facturation de la facture sociale pour l'année 2021. Ce recours a pour but d'amener le canton et les autres communes vaudoise à revoir le système qui semble être à bout de souffle de notre point de vue.



	budget estimé	budget estimé			
Impôts	2023	2022	2021	2020	2019
TOTAL net	3 953 500	3 687 700	3 476 630	4 175 144	4 049 433

Evolution charges cantonales	2023	2022	2021	2020	2019
TOTAL net	2 481 400	2 433 600	1 968 466	2 584 641	2 877 442
Point d'impôt	61 597	57 731	50 880	58 521	62 953
Taux communal	59.5	59.5	59.5	59.5	61.0
Nombre habitants	820	820	795	791	718
Valeur du point communal par habitant	75.1	70.4	64.0	74.0	87.7
	estimé	estimé			
Solde impôts ./. péréquation	1 472 100	1 254 100	1 508 164	1 590 503	1 171 991

Intérêts des dettes à moyen et long terme / amortissements

Plusieurs emprunts ont été renouvelés à court terme (2 mois à 1 année) lors du dernier semestre 2022. Le taux moyen estimé pour les nouveaux emprunts est à 2%.

Les intérêts (23.321.0/23.322.0) et amortissements (23.331.0) des divers investissements liés à des dicastères affectés à des fonds sont répartis dans les différents comptes d'imputations internes (23.490.1 à xxx.390.1).

DOMAINES ET BÂTIMENTS

Forêts

Les forêts sont gérées par le Groupement de triage forestier intercommunal de la Venoge.

Domaines et bâtiments

Tous les entretiens hors du courant sont mentionnés en regard des comptes.

Les coûts de chauffage et électricité ont été adaptés aux diverses augmentations annoncées.

Tous les frais du collège liés à l'école primaire sont remboursés à 100% par l'ASIVenoge. Les frais relatifs à l'ensemble du bâtiment sont couverts à 62% par l'ASIVenoge.

Tous les frais fixes (loyer) et variables de la garderie « La Mexsonette » sont remboursées à 100% par l'AJERCO.

Les excédents de recettes des deux bâtiments Vers l'Eglise et l'Auberge sont attribués aux fonds de réserve respectifs.

TRAVAUX

Routes

Les coûts d'électricité pour l'éclairage public ont été adaptés.



Ordures ménagères

La taxe forfaitaire déchets a augmenté en 2022, passant de CHF 80.- HT à CHF 80.- TTC, soit CHF 86.15/personne. Le budget 2023 est équilibré.

Réseaux d'égouts, d'épuration

Les charges de l'AEIV (Association Intercommunale d'Epuration des eaux usées de Vufflens-la-Ville et environs) ont fortement augmenté suite au renouvellement du contrat d'électricité à fin 2022.

Instruction publique et cultes

Enseignement primaire et secondaire

Le coût par élève primaire (ASIVenoge-6 communes) s'élève à CHF 4'881.71 (49 élèves de Mex s/782). Le coût par élève secondaire (ASICoPe-17 communes) s'élève à CHF 4'767.09 (22 élèves de Mex s/632). Ces coûts incluent : bâtiments, enseignement, devoirs surveillés, cantines, administration générale, transports, service médical et dentaire, camps et courses scolaires, activités culturelles et sportives et en plus pour le primaire les patrouilleurs scolaires.

Sécurité sociale

Cantine Pic'Fouls

Pour l'année scolaire 2022-2023, une classe est occupée à plein temps. Les deux autres sont utilisées comme salles de dégagement. Par conséquent, la cantine sert entre 25 et 30 repas par semaine. La participation de l'ASIVenoge aux repas a passé de CHF 3.- à CHF 5.- par repas. Le coût résiduel budgété s'élève à CHF 15'700.-.

Les explications liées à la facture sociale sont données sous la rubrique charges cantonales (page 2/3).

AJERCO

La principale augmentation des coûts réside dans la revalorisation salariale sur les places de stage ainsi qu''à la mise en conformité du pourcentage de personnel pour les tâches d'intendance.

L'accueil préscolaire et familial est réparti à l'habitant et s'élève à CHF 150.64/habitant.

L'accueil parascolaire est à répartir à 10% par habitant et à 90% sur la consommation au sein des îlots.



Réseau d'eau

La décision municipale de baisser le prix de l'eau HT de CHF 2.45 à CHF 2.- est maintenue.

Réserves générales

Pour rappel, au 31.12.2021, le fonds de réserves générales s'élevait à CHF 1'933'234.85 et le capital à CHF 514'507.02. Ces montants ne sont pas couverts par des liquidités, ce qui implique que tous les nouveaux investissements seront financés par des emprunts.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MEX

vu le préavis 10/2022 de la municipalité adopté en séance du 7 novembre 2022 ouï le rapport de la COGESFIN (commission de gestion et finances) considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

d'adopter le budget 2023 déficitaire de CHF 389'500.- tel que présenté.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Gregory W

La secrétaire Juliane Brand